

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....33  
 en exercice : .....33  
 présents .....25  
 présents par procuration .....6  
 absent.....0  
 absents excusés .....2

## OBJET :

Budget Principal de l'année 2022-  
 Décision modificative n°1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20220127-DEL2022012704 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022

Le 27 janvier 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 janvier 2022, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

**PRESENTS** : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, MM.Verna, Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, M. Poisson, Mmes Oziel, Membrek, MM. Malnati, Francine, Deleroche, Corceiro, Bekare, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Mary à Mme Membrek, M. Desrivières à M. About, M. Zontone à Mme Jason, M. Studzinska à M. Le Maire, M. Zakaria à M. Thevenot, Mme Chénieux à M. Bekare.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Duranteau, M. Heubert

**SECRETAIRE** : M. Corcelro

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10 et L.1612-11

VU le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2022, adopté le 16 décembre 2021,

CONSIDERANT l'article 1612-11 du Code général des collectivités territoriales qui mentionne que, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et notamment de prendre en compte la nécessité de provisionner la somme de 199 100 € suite à la mise en jeu de la garantie d'emprunt pour l'association « Le Colombier » .

Il convient donc d'inscrire ces mouvements financiers dans le budget de la manière suivante :

SECTION	CHAP	NATURE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	011	6042 – Achat de prestations de service	- 48 340 €	
		60623 - Alimentation	- 3 180 €	
		6232 – Fêtes et cérémonies	- 41 000 €	
		6068 – Autres matières et fournitures	-1 000 €	
		6188 – Autres frais divers	- 1025 €	
	012	64131 – Rémunérations	- 27 900 €	
	68	6865 – Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	199 100 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 76 655 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT			0 €	0 €
INVESTISSEMENT	21	2151 – Réseau de voirie	- 22 500 €	
		2182 – Matériel de transport	- 54 155 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement		- 76 655 €
TOTAL INVESTISSEMENT			- 76 655 €	- 76 655 €
TOTAL DM1			- 76 655 €	- 76 655 €

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel et des fêtes et cérémonies en date du 20 janvier 2022,

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-six voix POUR

ET cinq abstentions,

DECIDE de voter la décision modificative n°1 de la Ville pour 2022 de la manière suivante:

W.

SECTION	CHAP	NATURE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	011	6042 – Achat de prestations de service	- 48 340 €	
		60623 - Alimentation	- 3 180 €	
		6232 – Fêtes et cérémonies	- 41 000 €	
		6068 – Autres matières et fournitures	-1 000 €	
		6188 – Autres frais divers	- 1025 €	
	012	64131 – Rémunérations	- 27 900 €	
	68	6865 – Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	199 100 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 76 655 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT			0 €	0 €
INVESTISSEMENT	21	2151 – Réseau de voirie	- 22 500 €	
		2182 – Matériel de transport	- 54 155 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement		- 76 655 €
TOTAL INVESTISSEMENT			- 76 655 €	- 76 655 €
TOTAL DM1			- 76 655 €	- 76 655 €

Le Maire  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

- 1 FEV. 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le  
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

- 2 FEV. 2022

Affiché et/ou notifié le :

- 2 FEV. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H